



Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAUT

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 Juillet 2017

Date de convocation
Le 22 juin 2017

Secrétaire de séance : -
De Colombel Bertrand

Acte publié le :
le 5 juillet 2017

Membres en exercice :	72
Présents :	54
Absents :	18
Pouvoirs :	4
Votants :	58

Le 4 juillet 2017, à vingt heures, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle du centre Socio Culturel de Gacé, sous la présidence Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente

Etaient présents : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, Mme NOGUES Nelly, M. FERET Luc, M. FERET J-Pierre, M. GOURDEL Sébastien, M. DREUX François, Mme LIARD Marie-Christine, M. LAMPERIERE Alain, M. DESLANDES Kléber, M. CHOULET Jean-Marie, M. BIGOT Philippe, Mme BEAUVAIS-GUERIN M-Claire, M. ROMAIN Guy, Mme GRESSANT Martine, M. ROUMIER François, M. ROSE Gérard, M. QUEDEVILLE Jacques, M. TOUCHAIN Philippe, M. LAIGRE Thierry, M. GOURIO Alain, M. LAIGRE Jean Claude, M. ROBIN J-Marie, M. JARDIN Daniel, M. BRIANCON Gilbert, M. DESJARDINS Guillaume, M. CHRETIEN Bernard, M. ALLAIN André, Mme COLETTE Thérèse, Mme TRINITE Monique, Mme TAVERNIER Marie-Odile, M. COTREL-LASSAUSAYE Daniel, M. CORMIER Jean-Marie, M. LANGLOIS Paul, M. LAMPERIERE Emile, M. HUE Jean-Claude, Mme BOIS Agnès, M. TANGUY Gérard, Mme OLIVIER Hélyette, Mme STALLEGGER Pascale, M. HOORELBEKE Dominique, M. ROLAND Régis, M. LECACHE Stéphane, M. DE LESQUEN Bruno, M. CHOLLET Michel, Mme QUERU Nadine, M. STIMAC Michel, Mme COUGE Huguette, M. PALLUD Jean, M. BATREL Serge, M. ROBILLARD Denis, M. BIGOT Michel, M. THOUIN Stéphane, Mme ROUTIER Isabelle, M. DE COLOMBEL Bertrand

Pouvoirs

Mme DENIS Marie-Laure a donné pouvoir à Mme QUERU Nadine, Mme OGER Yvonne a donné pouvoir à M. BATREL Serge, Mme LEBRETON Geneviève, avait donné pouvoir à M. TOUCHAIN Philippe, M. HAUTON Charles a donné pouvoir à Mme LIARD Marie-Christine,

Etaient absents et excusés :

M. BIGNON Christophe, M. COUSIN Michel, M. CAPLET Xavier, M. FERREY Philippe, M. COUPE J-Luc, M. LELOUVIER Vincent, M. LURSON Patrick, M. GORET Didier, Mme BEAUDOIN Isabelle, M. LANGLOIS Georges, M. BLONDEAU Frédéric, M. GRIMBERT Jean, M. BEQUET Luc, M. PINHO Jérémias, M. PLUMERAND Jean était représenté par M. DESJARDINS Guillaume,

20170704-00 ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Adopte l'ordre du jour du conseil communautaire du 4 juillet 2017 tel que ci-après

- I. COMPETENCE SERVICES A LA PERSONNE
 - A. MAISON DE SANTE-PSLA
 - 1. PSLA DE GACE
 - a. local professionnel du dentiste
 - a) remplacement du matériel obsolète
 - b) bail professionnel
 - c) logement du PSLA Gacé
 - 2. PSLA DE VIMOUTIERS
 - a) plan de financement
 - b) acquisition du terrain pour la construction
 - 3. MAISON DE SANTE DU MERLERAULT
 - a) local professionnel pour le médecin
 - b) location MSA
 - B. SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE
 - 1. marché de transport à la demande
 - 2. harmonisation des tarifs
- II. COMPETENCE SCOLAIRE
 - A. CANTINE SCOLAIRE-Harmonisation des tarifs
 - B. inscriptions hors secteur scolaire
 - C. Transport – remboursement aux familles
 - D. Crédits scolaires de fonctionnement
 - E. Inscriptions dans les écoles
 - F. Rythmes scolaires
 - G. Participations aux écoles privées du territoire
 - Ecole Notre Dame à Vimoutiers
 - Ecole Ste Thérèse – Ange Gardien à Gacé
 - Ecole Saint Joseph au Merlerault
 - H. Ajustements du crédits pour ces participations
 - I. Participations intercommunales 2017
- III. COMPETENCE ENFANCE
 - A. HARMONISATION DES TARIFS
 - B. RECRUTEMENT DES PERSONNELS POUR L'ENCADREMENT DES CENTRES
- IV. AFFAIRES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES
 - A. BAIL ABATTOIR DE VOLAILLES A GACE
 - renouvellement du bail
 - aménagement d'un parking
 - B. ZA DE LAUNAY
 - C. ZA DE CROISILLES
- V. BUDGET EAU
 - A. FINANCEMENTS DES TRAVAUX – PB COMPETENCE
 - B. TARIFS 2017
- VI. ORDURES MENAGERES
REDEVANCES ANNUELLES 2017
- VII. COMPETENCE CULTURELLE
 - A. ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
- VIII. SPORTS
 - A. TERRAIN DE TENNIS A VIMOUTIERS

B. TERRAIN DE TENNIS A GACE

IX. AFFAIRES FINANCIERES

A. FPIC

- B. PPRT DU DEPOT DE GAZ PROPANE AU MERLEREAULT
PPRT – Accompagnement des habitants dans le périmètre
PIG-PPRT – Convention de financement des mesures foncières

C. REVERSEMENT DE L'AIDE SOCIALE

D. TARIFS

E. SUBVENTIONS AJUSTEMENTS

F. DIVERS

La situation financière au 4-07-2017 (sera présentée lors de la réunion DM)

20170704-01 COMPETENCE SERVICES A LA PERSONNE – MAION DE SANTE – PSLA DE GACE-
REEMPLACEMENT MATERIEL DENTISTE OBSOLETE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le bail professionnel consenti à Mme ACHIMESCU Ana, dentiste en date du 1^{er} novembre 2003

Vu la nécessité de doter le successeur d'un matériel opérationnel et répondant aux besoins pour son installation

Vu la proposition de la société NORMADENT

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☐ **décide de retenir la proposition de prix de la société NORMADENT Services pour le remplacement du fauteuil professionnel de dentiste au Pôle de Santé de Gacé, d'un montant de 18 000.00 €TTC, comprenant le fauteuil, le crachoir, le système d'aspiration, les tabourets d'assistant et opérateur**

☐ **dit que le présent matériel figurera à l'inventaire des biens mis à disposition du dentiste installé sur le pôle de santé de Gacé**

☐ **adopter en conséquence la décision modificative au Budget principal primitif 2017 de la communauté de communes**

20170704-02 – COMPETENCE SERVICE A LA PERSONNE – MAISON DE SANTE – PSLA DE GACE –
BAIL PROFESSIONNEL DENTISTE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande du titulaire du bail professionnel pour l'occupation d'un local pour l'exercice de la profession de dentiste pour un départ au 28-07-2017

Vu la demande de Mme LORINCZ Madalina pour l'occupation de ce local professionnel

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☐ **accepte de mettre fin au bail professionnel de Mme ARCHIMESCU Ana, à compter du 28-07-2017
Il sera procéder au remboursement du montant de la caution versée à l'entrée dans les locaux, au 1-11-2013, soit la somme de 2 x 800 € = 1 600 €**

☐ **autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer le nouveau bail professionnel à intervenir avec Mme LORINCZ Madalina, aux conditions ci-après :**

- **A compter du 29-07-2017**
- **Durée : 6 ans**
- **Local d'environ 40 m² loué avec un fauteuil professionnel pour l'exercice du métier de dentiste
Le détail de l'équipement figurera en annexe du bail professionnel**

- Loyer de base annuel : 9 600.00 €HT, payable mensuellement, soit 800.00 €H
Montant auquel viendra s'ajouter les charges locatives communes de l'établissement : eau, gaz, électricité, vérifications annuelles, assurance du bailleur, impôts ... dont le montant est déterminé contradictoirement chaque année
- Dépôt de garantie : 2 loyers x 800 € = 1 600 €

20170704-03 – COMPETENCE SERVICES A LA PERSONNE – MAISON DE SANTE –PSLA DE VIMOUTIERS – PLAN DE FINANCEMENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'évolution de ce dossier

Vu l'avis favorable de la commission des services à la personne

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ prend acte de la consultation en la forme adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre pour la construction d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire sur le territoire de la commune de Vimoutiers

■ décide d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre : mission complète à intervenir

☑ autorise Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions d'équipement à leurs meilleurs taux pour le financement de cette opération

☑ adopte le nouveau plan de financement de cette opération

Libellé	TX	Montant	
		HT	TTC
Construction PSLA		1 500 000,00 €	1 800 000,00 €
Honoraires	8,50%	127 500,00 €	153 000,00 €
Terrain 4 000 m ² + Honoraires		50 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		1 677 500,00 €	2 013 000,00 €
FEADER	11,67		175 000,00 €
DETR	6,67		100 000,00 €
FSIL	10		150 000,00 €
FNADT	10		150 000,00 €
Région - contrat de pays	13,33		200 000,00 €
Région - PSLA	11,67		175 000,00 €
Département - PSLA	6,67		100 000,00 €
FCTVA			330 212,52 €
Reste à charge de la collectivité			632 787,48 €
TOTAL DES RECETTES			2 013 000,00 €

☑ adopte par voie de conséquence la décision modificative au Budget Principal de la communauté de communes

20170704-04 – COMPETENCE SERVICES A LA PERSONNE – PSLA DE GACE - LOGEMENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les principes établis précédemment par la cdc de la Région de Gacé concernant le logement du PSLA

▣ **décide que le logement du PSLA de Gacé sera mis à disposition gratuitement pour les étudiants de médecine qui viennent travailler avec les médecins généralistes installés dans cet établissement. Ce logement est réservé aux stagiaires**

20170704-05 COMPETENCE SERVICES A LA PERSONNE – MAISONS DE SANTE – ACQUISITION DU TERRAIN - NOTAIRES

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 février 2017

Vu l'avis favorable de la commission des finances

▣ **décide de compléter la délibération du 14 février 2017 tel que ci-après**

▫ **décide** l'acquisition moyennant le prix de 11.00 € le m², une parcelle de terrain d'environ 4 000 m² qui sera prise au détriment de la parcelle AN 79 – b

▫ **dit** que les frais connexes à cette acquisition : géomètre, notaires, seront pris en charge par la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

▫ **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte authentique de vente à intervenir en l'étude notariale de Me SEJOURNE à Vimoutiers

▫ **dit** que les crédits suffisants seront été prévus pour cette opération au Budget primitif 2017 – Opération n°53

20170704-06 – COMPETENCE SERVICES A LA PERSONNE – MAISON DE SANTE – MERLERAULT – BAIL PROFESSIONNEL Dr DUCHESNE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les locaux disponibles à la maison de santé du Merlerault

Vu la demande du Docteur Duchesne

Vu l'avis favorable de la commission des finances

▣ **décide d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le bail professionnel à intervenir avec le Docteur Duchesne, aux conditions ci-après**

- **A compter du 1-10-2017**

- **Durée : 6 ans**

- **Local d'environ 29.75m² décomposé en un local professionnel de 26 m² et d'une salle d'attente de 3.75 m², au prix de 10.00 € TTC le m²**

Le détail du bâtiment figurera en annexe du bail professionnel

- **Loyer de base annuel : 2 479.20 € HT, payable mensuellement, soit 206.60 € H**

Montant auquel viendra s'ajouter les charges locatives communes de l'établissement : eau, gaz, électricité, vérifications annuelles, assurance du bailleur, impôts ... dont le montant est déterminé contradictoirement chaque année

- **Dépôt de garantie : 2 loyers x 206.60 € = 413.20 €**

▣ **les recettes seront encaissées à l'article 752 du budget principal de la communauté de communes**

20170704-07 – LOCAL DE LA CDC AU MERLERAULT

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de la MSA

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **fixe le tarif de mise à disposition d'une salle à destination de bureau pour la Mutualité Sociale Agricole (MSA) dans les locaux de la cdc, au Merlerault, à 50 €/par journée de permanence**

20170704-08 COMMISSION SERVICE A LA PERSONNE – TRANSPORT A LA DEMANDE – MISE EN PLACE DU SERVICE - MARCHES

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission Services à la personne

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **Territoire de la Région de Gacé**

- **Autorise Madame la Présidente ou son représentant à lancer la consultation en la forme adaptée des entreprises pour le renouvellement du marché de transport à la demande sur le territoire de la Région de Gacé**

L'organisation actuelle donnant satisfaction, le marché est organisé à la demande, selon le règlement intérieur annexé à la consultation

L'accueil téléphonique sera assuré par la commune de Gacé

■ **Territoire des Vallées du Merlerault**

- **Autorise madame la Présidente ou son représentant à lancer la consultation en la forme adaptée des entreprises pour la mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire des Vallées du Merlerault.**
- **Il sera dénommé : VALLEESBUS et organisé en 3 circuits**
- 1 navette le **mercredi matin** desservant, à la demande : Planches – Echauffour – St Pierre des Loges – Sainte Gauburge
 - Départ Planches : 9 heures pour l'aller pour une desserte des communes en direction de Sainte Gauburge, à la demande
 - Départ Sainte Gauburge : 12 heures pour le retour vers les autres communes, à la demande et un retour à Planches des usagers déposés sur les communes traversées.
- 1 navette le **jeudi matin** desservant Le Merlerault campagne – Godisson – Nonant le Pin – St Germain de Clairefeuille – Ménil Froger – Le Merlerault bourg Départ Le Merlerault campagne : 10h pour l'aller
 - Départ Le Merlerault bourg : 11 h45 pour le retour vers les communes
- 1 navette le **jeudi matin** desservant : la Genevraie – les Authieux du Puits – Echauffour vers Champ Haut – Lignéres – Ménil Vicomte – Le Merlerault
 - Départ La Genevraie : 9 h 30 pour l'aller
 - Départ Le Merlerault : 12 h pour le retour

■ **1 service de transport à la demande** sur réservation par simple appel téléphonique la veille pour les demandes exceptionnelles,

L'accueil téléphonique sera assuré dans les locaux de la cdc au Merlerault, avec une prise de relais par Vimoutiers pour assurer la continuité du service

☐ autorise Madame la Présidente à créer les régies de recettes nécessaires à l'encaissement des droits d'

20170704-10 COMPETENCE SCOLAIRE – TARIFS CANTINE SCOLAIRE AU 1-09-2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission scolaire

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☐ fixe à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs d'accès au service de restauration scolaire sur le territoire de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, ainsi qu'il suit :

A compter du 1er septembre 2017	Primaires et maternelles
Tarifs (territoire de compétence)	
<i>Primaires et maternelles</i>	3,30 €
Pour famille de 3 enfants et plus	3,00 €
Enfants occasionnels	3,85 €
Adultes	5,00 €
Tarifs hors territoire de compétence	
<i>Primaires et maternelle</i>	3,60 €
Enfants occasionnels	4,00 €
Adultes	6,50 €
Personnel territorial encadrant	3,90 €
Invités dans le cadre des écoles	9,00 €
Gouters périscolaires	0,50 €

☐ précise que les gouters seront proposés à tous les enfants, la garderie sera gratuite

20170704-09 – TRANSPORT A LA DEMANDE – TARIFS AU 1-09-2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission : services à la personne
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ **fixe à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs d'accès au service de Transport à la demande sur le territoire de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, ainsi qu'il suit :**

Libellé	à l'aller	le retour
Selon les circuits types organisés sur ex-Camembert et Le Merlerault		
* Prix par personne	2,00 €	2,00 €
Sur le territoire de Gacé		
Par transport	2,00 €	2,00 €
Transports exceptionnels		
Transports exceptionnels liés à des raisons médicales		
* Prix par personne	2,00 €	2,00 €
<i>Limité à 1 rendez vous par mois, par professionnel de santé à l'intérieur du territoire</i>		
Transports liés à la formation professionnelle, stages en entreprise		
* Prix par personne		
* pendant 2 mois	2,00 €	2,00 €
* à partir du 3eme mois, limité à une durée de 6 mois	5,00 €	5,00 €
Pour les autres types de demandes		
* Prix par personne		
* pendant 3 mois	2,00 €	2,00 €
* ensuite, prix réel remisé restant à charge de la collectivité		
☒ Pour les mineurs de moins de 18 ans		
* Transport d'un enfant	2,00 €	2,00 €
* Transport de 2 enfants	2,50 €	2,50 €
* Transport de 3 enfants (capacité maxi des taxis)	3,00 €	3,00 €
☒ Pour les sorties culturelles		
Application d'un tarif dégressif si plusieurs personnes dans le taxi		
* 1 personne	5,00 €	5,00 €
* pour les suivants	3,00 €	3,00 €
?	2,00 €	2,00 €
☒ Pour les échanges à l'intérieur de la cdc VAM		
quel que soit la longueur du trajet	2,00 €	2,00 €
☒ Pour les trajets en dehors du territoire		
tarif Kms compteur remisé		

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires

☐ arrête les principes suivants pour la gestion des dérogations au secteur scolaire

- Afin de garantir les effectifs de chacune des écoles du territoire et éviter des demandes de dérogation de *confort*, la communauté de communes devra être informée des mouvements demandés par la famille sur les écoles de son territoire.

Seront privilégiées :

- La situation de travail des parents
- La scolarisation antérieure des frères et sœurs
- La présence des assistantes maternelles

Il ne sera pas demandé de participations intercommunales

- Hors territoire de la cdc,
 - Pour accueillir des enfants d'autres collectivités
 - Toute scolarité commencée d'enfants venant d'autres territoires sera continuée
 - Problème des communes limitrophes et des habitudes de scolarisation, qui seront étudiés au cas par cas

L'accueil ne sera pas valorisé

- En dehors de ces cas particuliers
 - Dérogation
 - Echanges valorisés

20170704-12- COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES – TRANSPORT SCOLAIRE – REMBOURSEMENT AUX FAMILLES DE LA PARTICIPATION DU C D 61

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Considérant que les cdc de la Région de Gacé et des Vallées du Merlerault procédaient au remboursement des participations départementales au transport scolaire

Considérant la nécessité d'harmoniser les pratiques au niveau des 3 territoires

☐ décide, à compter du 1^{er} septembre 2017 de rembourser aux familles les cartes de transport scolaire départementales.

Devront être fournis :

- **L'attestation du titre de transport de l'enfant**
- **L'accusé réception du paiement effectué par la famille.**

Le remboursement sera effectué, quelles que soient les écoles où sont scolarisés les enfants : privées ou publiques

☐ dit que les crédits suffisants ont été prévus au Budget principal de la communauté de communes

20170704-13 – COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES – CREDITS SCOLAIRES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ arrêté les règles de fonctionnement des écoles du territoire de la cdc des vallées d'Auge et du Merlerault

▣ Classes de découverte

6 €x Nombre de jours x Nombre d'élèves des 48 communes de notre territoire

Il reviendrait au directeur d'école de solliciter les communes pour le reste à charge des familles

▣ les crédits de fonctionnement

- 42.50 euros x Nombre d'élèves de l'établissement

- 10 euros x Nombre d'élèves de l'établissement, libres d'emploi, payés pour moitié, à la rentrée scolaire de septembre et l'autre partie en février, sur la base des effectifs certifiés par le directeur de l'établissement

La liste des dépenses prise en charge dans l'enveloppe des crédits scolaires sera :

- Dépenses pédagogiques
- Livres et manuels scolaires
- Maintenance photocopieur : encre,
- Papier : participation à l'achat groupé cdc
- Petits matériels scolaires

▣ le crédit scolaire pour les sorties scolaires de fin d'année

- 6 €x Nombre d'élèves, dès lors qu'ils n'ont pas bénéficié d'un financement au titre des classes de découverte

- Ce crédit sera versé sous forme de subvention et inscrit à l'article 6574.

Le montant définitif du crédit sera arrêté au vu de la liste des enfants ayant effectivement participé à la sortie scolaire.

▣ d'imposer la comptabilité d'engagement des dépenses, de quelles que natures qu'elles soient

Toute facture dont le bon de commande n'aura pas été validé par Madame la Présidente de la cdc ou son représentant ne sera pas prise en charge.

▣ L'approvisionnement en produits pharmaceutiques

sera géré par l'agent de prévention, qui intervient également dans les écoles pour les exercices de sécurité, les malles PPMS ...

20170704-14 – COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – INSCRIPTION DANS LES ECOLES DU TERRITOIRE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu la situation comment se déroulent des inscriptions dans les établissements scolaires du territoire

- Secteur de Gacé : Fait par les services de la cdc
- Secteur du Merlerault : Fait par les secrétaires de mairie, siège des écoles, personnel cdc
- Secteur du Pays du camembert :
 - o Crouttes, fait par la secrétaire de mairie
 - o Sap en Auge et Vimoutiers : fait par les directrices d'école

☑ **décide, qu'à compter du 1^{er} septembre 2017, les inscriptions dans tous les établissements scolaires seront faites par la communauté de communes, soit par le réseau des secrétaires de mairie du territoire, soit in situ dans les locaux de la communauté de communes : Gacé, Le Merlerault, Vimoutiers**

20170704-15 –AFFAIRES SCOLAIRES – RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil communautaire,
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires

☑ **prend acte que l'organisation des Activités Périscolaires est maintenue à la rentrée scolaire de septembre 2017**

20170704-16 AFFAIRES SCOLAIRES – PARTICIPAION ECOLE PRIVEE ECOLE NOTRE DAME

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu la convention d'association signée en 2016 avec l'école privée Notre Dame de Vimoutiers
 Vu la délibération du conseil communautaire de la cdc du Pays du camembert en date du 12 décembre 2016 fixant le montant de la participation 2016 pour cette école

Particularités :

Paiement de dépenses directes financées par la cdc 134 850 €
 Charges pédagogiques d'encadrement et pédagogiques
 Supportées par l'école, consolidées 211 580,
 Subvention d'équilibre 77 000 €
 Dont le montant est ajusté chaque année en fonction des dépenses réelles

	A	B	C	D	E		
	Ratio élèves	Budget total END	Depenses END pour les enfants cdc	Charges directes supportées par la cdc	Participations prévues	Participation réelle END	En + ou -
à partir du 1er juillet 2009		211 416			36 500,00		
2009-2010	.253/287	209 680	184 833	112 763	71 973,00	72 070,00	97,00
2010-2011	.228/262	241 395	210 062	132 878	69 850,00	77 184,00	7 334,00
2011-2012	.217/252	233 178	200 792	115 196	68 200,00	85 596,00	17 396,00
2012-2013	.212/242	230 622	202 032	132 955	80 611,00	69 077,00	- 11 534,00
2013-2014	.229/256	238 559	213 398	134 339	77 000,00	79 059,00	2 059,00
2014-2015	.233/266	248 728	217 871	136 970	77 000,00	80 901,00	3 901,00
<i>Prévisionnel 2015-2016</i>	<i>.224/261</i>	<i>245 000</i>	<i>210 268</i>	<i>133 268</i>	<i>77 000,00</i>		
Réalisé 2015-2016		242 960	208 517	127 428	77 000,00	81 089,00	4 089,00
<i>Prévisionnel 2016-2017</i>	<i>.233/272</i>	<i>247 000</i>	<i>211 580</i>	<i>134 580</i>	<i>77 000,00</i>		

908 €

B := Dep totales (A) x Nbr élèves total / Nbe élèves cdc

E := (B - C) - D

Coût moyen par élève fixé par l'école
 - 965 €pour un élève maternelle
 - 810 €pour un élève en primaire

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires
 Vu l'évolution du nombre d'enfants scolarisés dans cet établissement (+4) en raison de l'évolution du territoire
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ **décide de fixer le montant de la participation pour l'exercice 2017 à 82 459 €**
Il a été versée 7 mensualités de 7 000 €= 49 000 €
Les 4 mensualités suivantes seront de : 8 364.75 €, soit 33 459 €
le douzième versement sera celui de l'ajustement après production des comptes

☑ **décide d'adopter la décision modificative permettant l'ajustement du crédit 65738 du Budget principal de la communauté de communes**

20170704-17 – COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – ECOLE PRIVEE SAINTE THERESE – ANGE GARDIEN – PARTICIPATION 2017

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**
Oui, l'exposé de Madame la Présidente
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la cdc de la Région de Gacé
Vu les modalités de calcul retenues pour la participation à verser à l'école
Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires
Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ **décide de fixer le montant de la participation pour l'exercice 2017 à 47 499 €**
Il a été versée 7 mensualités de 3 369 €= 23 583 €
Les 5 mensualités suivantes seront de : 3 369.00 €, soit 23 916 €

☑ **décide d'adopter la décision modificative permettant l'ajustement du crédit 65738 du Budget principal de la communauté de communes**

20170704-19 – COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES – ECOLE PRIVEE ST JOSEPH – PARTICIPATION 2017

Le conseil communautaire, **à la majorité**
(1 contre : Mme OGER Yvonne
2 abstentions : Mrs CHOLLET, de COLOMBEL)
Oui, l'exposé de Madame la Présidente
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de la cdc des Vallées du Merlerault
Vu les modalités de calcul retenues pour la participation à verser à l'école
Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires
Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ **décide de fixer le montant de la participation pour l'exercice 2017 à 19 057.85 €**
Il sera versé en une seule fois.

☑ **décide d'adopter la décision modificative permettant l'ajustement du crédit 65738 du Budget principal de la communauté de communes**

20170704-19 AFFAIRES SCOLAIRES – PARTICIPATIONS INERCOMMUNALES

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**
Oui, l'exposé de Madame la Présidente
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires
Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ **fixe le montant des participations intercommunales 2017 ainsi qu'il suit :**

- ✕ **2.40 Euros pour le RASED- Psychologue**
- ✕ **400.00 Euros, pour les élèves scolarisés en primaire**
- ✕ **1 321.00 Euros pour les élèves scolarisés en maternelle**

20170704-20 AFFAIRES SCOLAIRES – PARTICIPATIONS INERCOMMUNALES

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **fixe le montant des participations intercommunales 2017 ainsi qu'il suit :**

- ✕ **2.40 Euros pour le RASED- Psychologue**
- ✕ **400.00 Euros, pour les élèves scolarisés en primaire**
- ✕ **1 321.00 Euros pour les élèves scolarisés en maternelle**

20170704-21 COMPETENCE ENFANCE -

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission enfance

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **fixe, à compter du 1^{er} juillet 2017, les tarifs d'accès aux centres de loisirs du territoire, ainsi qu'il suit :**

	Journée	Matin	A midi	à la semaine
QF - 510 €	5,00 €	2,80 €	2,80 €	20,00 €
QF 511 à 900 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	24,00 €
QF 901 à 1 700 €	7,00 €	3,90 €	3,90 €	28,00 €
QF + 1 701 €	8,00 €	4,50 €	4,50 €	32,00 €
Habitants hors cdc				
	Journée	Matin	A midi	à la semaine
Hors QF	9,00 €	4,50 €	4,50 €	36,00 €
	3 j + 2 nuits	5 j + 4 nuits		
QF - 510 €	40,00 €	120,00 €		
QF 511 à 900 €	45,00 €	140,00 €		
QF 901 à 1 700 €	50,00 €	150,00 €		
QF + 1 701 €	60,00 €	160,00 €		
	Unité			
Repas	3,30 €			

20170704-22- COMPETENCE ENFANCE – PERSONNEL TERRITORIAL

Le conseil communautaire, **à la majorité**

(1 contre : Mme Cougé

1 abstention : Mme Gressant

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission enfance

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu les besoins d'encadrement des centres de loisirs du territoire, gérés en régie

▣ **décide de créer les postes d'adjoint territorial d'animation , 1^{er} échelon, indice Brut : 347, en CDD, pour une période de un mois, du 10 juillet au 4 août, ainsi qu'il suit :**

Pour les centres de loisirs du Merlerault et Ste Gauburge : 4 CDD + 5 CDD

Pour le centre de loisirs de Pontchardon ;1 CDD

Pour le centre de loisirs de Vimoutiers – Convention MJC – 1 CDD

▣ **dit que les crédits suffisants ont été prévus au budget primitif 2017 – Chapitre 012**

▣ **donne un avis favorable à l'organisation d'un centre de loisirs sur la commune du Merlerault, le mercredi après-midi, à partir de la rentrée scolaire de septembre, sans augmentation de personnel, avec une réorganisation des emplois du temps des agents présents**

20170704-23-COMPETENCE ENFANCE – CREATION POSTE ANIMATEUR

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission enfance

Vu l'avis favorable de la commission des finances

▣ **décide d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à lancer une procédure de recrutement d'un agent titulaire du BAFD, en CDD, au 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 juillet 2018, qui pourrait intervenir en fonction des besoins des centres de loisirs et des établissements scolaires**

20170704-24- AFFAIRES ECONOMIQUES – ABATTOIR DE VOLAILLES – BAIL

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les conséquences de la loi NOTRe

Vu le transfert de l'atelier dit abattoir de volailles sis sur la commune de Gacé

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu la demande de Mr PERONNE

▣ **décide d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le bail commercial à intervenir en l'étude de Me CHASSEVENT, Notaire à Gacé aux conditions ci-après :**

- consenti à Mr PERONNE ou toute personne qu'il lui plaira de se substituer, pour l'occupation de l'atelier relais dénommé : abattoir de volailles
- arrivé à échéance, le 30 mars 2016, et à renouveler pour le compte de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, à compter du 1^{er} janvier 2017
- Atelier transmis et mis à disposition par la commune de Gacé dans le cadre de la loi NOTRe
- Bail 9 ans,
- Montant du loyer : 6 336.00 €HT, annuel 528 €HT
- Le titulaire du bail supportera en outre les charges liées aux taxes foncières du propriétaire

20170704-25- COMPETENCE ECONOMIQUE – ABATTOIR DE VOLAILLE – AMENAGEMENT DU PARKING ARRIERE DU BATIMENT

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de l'abattoir de volailles
Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Vu la nécessité de rendre conforme cet atelier

☑ **décide de retenir la proposition de prix des ets VANDAME Gilles pour l'aménagement du parking à l'arrière du bâtiment de l'abattoir de volailles pour une valeur de 1 780 €TTC**

☑ **demande que l'entretien du dit parking soit intégré dans le bail**

☑ **adopte la décision modificative au Budget principal de la communauté de communes – Opération 680**

20170704-26 AFFAIRES ECONOMIQUES – ZA DE LAUNAY – OPERATION DE VIABILISATION

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ **prend acte de l'engagement de l'opération de viabilisation sur la ZA de LAUNAY, actée par la cdc de la Région de Gacé**

☑ Marché de Travaux – Eurovia	182 631.25 €HT
Maitrise œuvre – Guimard	<u>22 000.00 €HT</u>
	204 631.25 €HT
Financé par	
Région	65 000.00 €
Autres organismes	62 100.00 €
DETR	<u>33 487.00 €</u>
	160 587.00 €

☑ **autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer les avenants de transfert de ces marchés**

☑ **autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire**

☑ **dit que les crédits suffisants ont été prévus au Budget annexe de la Zone d'activités de LAUNAY**

20170704-27 – AFFAIRES ECONOMIQUES – ZONE DE CROISILLES – VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI DSK

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu le compromis de vente signé par la cdc de Gacé en décembre 2016

☑ **décide d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer 'l'acte authentique de vente à intervenir en l'étude de Maître CHASSEVENT, Notaire à Gacé aux conditions ci-après**

- **Acquéreur : SCI DSK**
- **Terrain d'une contenance de : 1 ha 6a 86 ca**
- **Prix de vente : 102 585.00 €TTC**

20170704-28 COMPETENCE EAU – RETROCESSION AUX COMMUNES

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission eau, assainissement

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu l'avis du conseil communautaire lors de son installation demandant le transfert au syndicat du Merlerault de la compétence eau

☐ décide de rétrocéder, au 1^{er} janvier 2018 aux 4 communes : Echauffour, Saint Pierre des Loges, Ste Gauburge Ste Colombe, Planches la compétence EAU exercée pour leur compte par la communauté de communes

☐ invite les communes à se prononcer sur le retrait de cette compétence, il leur appartiendra ensuite de retenir le syndicat d'eau qu'elles estiment compétent ou exercer elle-même cette compétence

☐ charge Madame la Présidente d'engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires au transfert de cette compétence aux communes

☐ modifie les statuts de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault en supprimant l'article ci-après :

EAU

Prise en charge de la production, de l'alimentation et de la distribution en eau potable sur les communes de Ste Gauburge, Echauffour, St Pierre des loges et Planches

20170704-29 COMPETENCE EAU – TARIFS 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☐ décide de fixer pour l'exercice 2017, les tarifs de l'eau ainsi qu'il suit :

Libellé	PRIX HT	
	2016	2017
Abonnement annuel	20,00 €	27,00 €
m3 d'eau consommée	0,2520 €	0,3320 €
Ste Hilaire sur Risle		
prix du m3	0,29 €	0,29 €

20170704-29B COMPETENCE EAU - RPQS

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret N° 95-635 du 6 mai 1995 concernant le RPQS annuel

☐ approuve le rapport d'activités (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services) du service de l'EAU de la communauté de communes des Vallées du Merlerault pour les exercices 2015

☐ mandate le syndicat départemental de l'EAU pour l'établissement du rapport 2016 et 2017

20170704-30 COMPETENCE ORDURES MENAGERES – REDEVANCES SPECIALES 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu les tarifs fixés antérieurement par la cdc du Pays du camembert

☐ décide de fixer pour l'exercice 2017 le montant des redevances spéciales des ordures ménagères 2017, ainsi qu'il suit

	U	2016	2017
Redevance spéciale pour les salles aménagées recevant du public	m ²	1,38 €	1,38 €
Redevance spéciale pour les locaux à usage commercial et industriel		196,79 €	196,79 €
Redevance spéciale pour les maisons de retraite et/ou médicalisées	lit	20,84 €	20,84 €
Redevance volontaire pour un système particulier de ramassage des cartons :			
☐ Pour les quantités >à 1/2 m ³ , par semaine		103,36 €	103,36 €
☐ Pour les autres		66,28 €	66,28 €

20170704-31 – COMPETENCE CULTURELLE – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des travaux

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☐ adopte le nouveau plan de financement de cette opération d'aménagement de l'école de musique intercommunale ainsi qu'il suit :

Libellé	TX	Montant	
		HT	TTC
Travaux école de musique		116 648,00 €	139 977,60 €
Traitement de la façade		25 000,00 €	30 000,00 €
Honoraires		3 000,00 €	3 600,00 €
Tvx extérieurs + intérieurs		58 562,44 €	70 274,93 €
TOTAL DES DEPENSES		203 210,44 €	243 852,53 €
DETR	30		60 963,13 €
Région - contrat de pays	30		60 963,13 €
Département -	20%		40 642,09 €
FCTVA			40 001,57 €
Reste à charge de la collectivité			41 282,61 €
TOTAL DES RECETTES			243 852,53 €

☑ autorise Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions à leur meilleur taux afin de parfaire le financement de cette opération

☑ adopte en conséquence la décision modificative au Budget Principal de la cdc – opération 81.

20170704-32- COMPETENCE SPORTS – TERRANS TENNIS A VIMOUTIERS

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de la commune de Vimoutiers concernant la construction de 2 terrains de tennis sur le terrain tous temps de la commune

Vu l'avis favorable de la commission des sports

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ décide d'inscrire ce projet de construction de 2 terrains de tennis à Vimoutiers au Budget primitif 2018 dont le coût maximum a été évalué à 47 877 € pour un terrain – Opération n° 547

☑ autorise Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions à leurs meilleurs taux afin de parfaire le financement de cette opération

☑ décide de réaliser une étude de sols, élément préalable à l'évolution et l'étude de ce dossier dont le coût a été estimé à 2 500 € TTC

☑ adopte en conséquence la décision modificative au Budget principal de la cdc – Opération n°547

20170704-32- COMPETENCE SPORTS – TERRANS TENNIS A VIMOUTIERS

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de la commune de Vimoutiers concernant la construction de 2 terrains de tennis sur le terrain tous temps de la commune

Vu l'avis favorable de la commission des sports

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ décide d'inscrire ce projet de construction de 2 terrains de tennis à Vimoutiers au Budget primitif 2018 dont le coût maximum a été évalué à 47 877 € pour un terrain – Opération n° 547

☑ autorise Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions à leurs meilleurs taux afin de parfaire le financement de cette opération

☑ décide de réaliser une étude de sols, élément préalable à l'évolution et l'étude de ce dossier dont le coût a été estimé à 2 500 € TTC

☑ adopte en conséquence la décision modificative au Budget principal de la cdc – Opération n° 547

20170704-33 – AFFAIRES FINANCIERES – FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la notification pour l'exercice 2017, soit la somme de 477 213 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ décide de conserver au niveau intercommunal le Fonds Intercommunal de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2017

☑ adopte la décision modificative au Budget principal de la cdc, pour tenir compte de la somme supplémentaire notifiée par les services de l'Etat et qui viendra abonder l'article 678

20170704-34 – PPRT DU MERLERAULT – ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS DU MERLERAULT DANS LE PERIMETRE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé par le Préfet de l'Orne le 12 mai 2014 – 55. Environ 55 logements sont concernés par des travaux de réduction de vulnérabilité prescrits ce PPRT sur la commune du Merlerault.

Pour aider les propriétaires des logements concernés à réaliser les travaux, la communauté de communes des Vallées d'Auge a mis en place un dispositif d'accompagnement financé par l'Etat, et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le cadre d'une convention de programme « programme d'intérêt général / Risques technologiques (PIG). Il a été signé le 3 octobre 2016, entre la cdc des Vallées du Merlerault, la commune du Merlerault, le Département de l'Orne, l'ANAH et l'Etat

L'exploitant FINAGAZ à l'origine du risque participe au financement de l'accompagnement.

L'Etat finance le coût de l'accompagnement lié à la mise en œuvre du PPRT qui intègre notamment le diagnostic du logement. Le montant global maximum des travaux prescrits est ainsi estimé à 1 100 000 € TTC, sur la base d'un montant maximum de travaux de 20 000 € TTC par logement

Vu la participation des collectivités compétentes et de l'exploitant au financement du coût des travaux

Financier	Taux de participation au financement du montant éligible des tvx, TTC		Montant maxi TTC estimé de la participation	
			Pour les 55 logements	Par logement
Commune du Merlerault	0,93%	Soit, 25 % minimum au total 25%	10 230,00 €	186,00 €
CDC VAM	7,40%		81 400,00 €	1 480,00 €
Département de l'orne	11,11%		122 210,00 €	2 222,00 €
Région Normandie	5,56%		61 160,00 €	1 112,00 €
Société ANTARGAZ - FINAGAZ	25,00%		275 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL	50,00%		550 000,00 €	

Vu la nécessité de consigner sur un fonds séquestre de la Caisse des Dépôts la participation de la collectivité, soit 81 400 €

Vu les financements de l'ANAH obtenus pour financer l'animation du PPRT, soit 15 889 €

Vu l'abandon par la collectivité de l'opération de réfection de toiture de l'atelier, rue des pommiers soit la somme de 66 305 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ prend acte du montant de la participation de la collectivité, soit 81 400 €, somme qui sera inscrite à l'article 2041411 de l'opération n°501

☑ autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant à la convention PPRT

☑ adopte par voie de conséquence la décision modificative au Budget principal de la communauté de communes

20170704-35 PPRT – CONVENTION DE FINANCEMENT DES MESURES FONCIERES

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la convention du PPRT en date du 12 mai 2014

Vu les mesures foncières pour la prévention des risques, dont une mesure d'expropriation dans un but d'utilité publique

Vu les engagements financiers, résultat de la somme cumulative de tous les actes nécessaires à l'expropriation

☒ Etat	40%	
☒ Collectivités compétentes	27%	
Dont ☒ Cne du Merlerault		1%
☒ Cdc Vallées Merlerault		8%
☒ CD 61		12%
☒ Région		6%
☒ Exploitant	33%	

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ prend acte du montant de la participation de la collectivité, soit 18 400 €, somme qui sera inscrite à l'article 2041411 de l'opération n°501

☑ autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant à la convention des mesures foncières du PPRT

☑ adopte par voie de conséquence la décision modificative au Budget principal de la communauté de communes

20170704-36 AFFAIRES FINANCIERES –REVERSEMENT AIDE SOCIALE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu les statuts des cdc de la Région de Gacé et des Vallées du Merlerault
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

☐ **décide de reverser aux communes des anciennes cdc de la Région de Gacé et des Vallées du Merlerault, ainsi qu'il suit :**

Libellé	Montant
Le Merlerault	37 738,00 €
Nonant le pin	22 044,00 €
St Germain de Clairefeuille	7 577,00 €
Mesnil Froger	3 064,00 €
Mesnil Vicomte	1 975,00 €
Lignéres	2 615,00 €
Champ-Haut	2 316,00 €
Les Authieux du puits	2 455,00 €
Ste Gauburge	46 865,00 €
Echauffour	34 668,00 €
St Pierre des loges	4 650,00 €
Planches	7 066,00 €
Fay	3 623,00 €
Mahéru	8 994,00 €
Godisson	- €
La Gènevraie	- €
Total ex cdc Merlerault	185 650,00 €

Libellé	Montant
Chaumont	4 787,63 €
Cisai St Aubin	6 842,96 €
Coulmer	3 993,95 €
Croisilles	10 395,62 €
Gacé	84 787,88 €
La Fresnaye Fayel	1 635,15 €
Le Sap André	5 025,51 €
Mardilly	4 762,07 €
Neuville s/Touques	7 764,49 €
Résenlieu	4 943,25 €
St Evroult de Montfort	11 492,76 €
orgères	8 482,57 €
La Trinité des Laitiers	4 150,70 €
Menil Hubert en Exmes	5 415,67 €
	- €
	- €
Total ex cdc Gacé	164 480,21 €

☐ **dit que les crédits suffisants ont été prévues au Budget primitif 2017 de la communauté de communes – Article 657641**

20170704-37 AFFAIRES FINANCIERES - TARIFS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ **adopter le tableau des tarifs des services de la communauté de communes ainsi qu'il suit :**

		Montant	
<u>MAISON DES JEUNES DE GACE</u>			
Activités à l'année	l'heure annuelle	25,00 €	
Associations + Cnes ponctuelles	l'unité	25,00 €	
Forfait réunion		25,00 €	
particuliers - vin d'honneur		70,00 €	
Associations caritatives, services de la gendarmerie et de la sécurité incendie, réunion enseignant du 1er degré		Gratuit	

		Montant	
<u>CENTRE SOCIO CULTUREL</u>			
⌘ Grande salle de réunion			
Activités à l'année	l'heure annuelle	30,00 €	
Associations + Cnes ponctuelles	l'unité	30,00 €	
Forfait réunion		30,00 €	
particuliers - vin d'honneur		100,00 €	
Associations caritatives, services de la gendarmerie et de la sécurité incendie, réunion enseignant du 1er degré		Gratuit	
⌘ Salle de musique - peinture			
Activités à l'année	l'heure annuelle	15,00 €	
Associations + Cnes ponctuelles	l'unité	15,00 €	
Forfait réunion		15,00 €	

		Montant	
<u>CLUB HOUSE STADE DE GACE</u>			
La réunion	l'unité	25,00 €	

<u>HALLE DES SPORTS DE GACE</u>		Montant	
<u>CDC</u>			
⌘ Public payant		<i>d'oct à avril</i>	<i>de mai à sept</i>
Grande salle	Forfait	350,00 €	300,00 €
Salle intermédiaire	Forfait	200,00 €	150,00 €
Dojo	Forfait	150,00 €	100,00 €
Préparation salle - équipement spécifique	l'heure	20,00 €	20,00 €
<u>Hors CDC</u>			
⌘ Public payant		<i>d'oct à avril</i>	<i>de mai à sept</i>
Grande salle	Forfait	550,00 €	500,00 €
Salle intermédiaire	Forfait	350,00 €	300,00 €
Dojo	Forfait	250,00 €	200,00 €
Préparation salle - équipement spécifique	l'heure	20,00 €	20,00 €
⌘ Public non payant		<i>d'oct à avril</i>	<i>de mai à sept</i>
Grande salle	Forfait	400,00 €	350,00 €
Salle intermédiaire	Forfait	250,00 €	200,00 €
Dojo	Forfait	200,00 €	150,00 €
Préparation salle - équipement spécifique	l'heure	20,00 €	20,00 €
<u>Associations</u>			
* ASG	Année	Heure planifiée	H sup, hors WE
* Roulettes gacéennes	l'heure	70,00 €	7,15 €
* Familles rurales			
* Collège Trégaro			
* Ass°animation du canton de Gacé			

<u>LOCATION TABLES, CHAISES, TRETEAUX</u>		Montant	
⌘ Tables, chaises, tréteaux			
* Forfait, enlèvement sur place		20,00 €	
Frais déplacement en sus des agents,			
* Gratuité pour les ass°caritatives			
*			
⌘ Location de stands			
* location des 4 stands			
Gratuité pour ttes associations, cte des fêtes			
Cnes du périmètre de la cdc de Gacé			
pas de location pour les ass°hors territoire			

<u>PISCINE INTERCOMMUNALE</u>		Montant	
* Jusqu'à 6 ans		gratuit	
* de 6 à 16 ans		1,50 €	
* Plus de 16 ans		2,8	
* Abonnement 10 entrées			
, de 6 à 16 ans		12,00 €	
, Plus de 16 ans		25,00 €	

OFFICE DU TOURISME		Montant	
<u>Boutique</u>			
Lot de 6 sous-verres		6,00 €	
Sac shopping		13,00 €	
Porte clés		3,80 €	
Mini-mugs	Lot de 3	13,50 €	
Magnet en verre/résine		3,90 €	
Tapis de jeu		13,00 €	
Jeu de cartes		6,50 €	
Dé à coudre		2,90 €	
Verre à liqueur	pièce	3,00 €	
Briquet de Normandie		3,00 €	
Drapeau 61x91		14,50 €	
Porté clés 2		3,50 €	
<u>Dépôt vente</u>			
	Auteur		
Au fil de la Touques	J-M Choulet	15,00 €	
Bulletin Ste historique de Vimoutiers		8,00 €	
Mille ans d'histoire autour de Vimoutiers	Ste Historique	15,00 €	
Chemin de Rouen au Mont St Michel		12,00 €	

GARDERIE PERISCOLAIRE- GACE		Montant	
	j/au 31-08-2017		
* Au trimestre, goûter fourni			
Garderie du matin et après midi	Trimestre	36,00 €	
* garderie ponctuelle			
Par jour, vendue par carnet de 10		1,00 €	

TELECENTRE	Montant		durée
	HT	TTC	
Cotisation annuelle accès	15,00 €	18,00 €	annuel
Bureau privatif	250,00 €	300,00 €	mensuel
Bureau accès libre	150,00 €	180,00 €	mensuel
Accès à la journée	8,36 €	10,03 €	journée
Salle de réunion équipée	90,00 €	108,00 €	journée
Salle de réunion non équipée	50,00 €	60,00 €	journée
⌘ Tarifs d'accès au photocopieur			
⌘ Par code d'accès,			
⌘ en Noir et Blanc :	0,20 €	0,24 €	
Par forfait 100 copies	20,00 €	24,00 €	
⌘ en couleur :	1,00 €	1,20 €	
Par forfait 20 copies	20,00 €	24,00 €	
caution salle visio conférence		500,00 €	

<u>Locaux</u>	<u>TTC</u>
MAISON DES SERVICES AU PUBLIC	
1/2 journée	7,00 €
1 journée	9,00 €
Mise à disposition mensuelle (mission locale)	100,00 €

20170704-38 – AFFAIRES FINANCIERES - SUBVENTIONS 2017

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les engagements pris auprès des associations et établissements scolaires

Vu les crédits ouverts au 6574 : subventions, au Budget primitif 2017

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☐ adopte le nouveau tableau des subventions pour l'exercice 2017, ainsi qu'il suit

	<u>2016</u>		<u>2017</u>		<u>Complément</u>
	<u>Normal</u>	<u>Exceptionnel</u>	<u>Normal</u>	<u>Exceptionnel</u>	
	<i>Prévu</i>		<i>Prévu</i>		
OT DU PAYS DU CAMEMBERT					
▣ Subv Camembert	84 400,00				
▣ Subv Gacé	6 500,00				
Office du tourisme de l'Aigle	2 345,00		2 345,00		
PARIS CAMEMBERT 2017			6 000,00		
La Gaule Risloise			1 100,00		
Moto-club gacéen				4 000,00	
<u>Subventions à caractère social</u>					
Portage de repas - Soins santé de Putanges	160,00		160,00		
Secours catholique	1 750,00		1 750,00		
Secours populaire	1 440,00		1 440,00		
ADMR	700,00		700,00		
Centre soins miséricorde	700,00		700,00		
ASSAD - UNA	700,00		700,00		
<u>Animaux errants</u>					
REFUGE ANIMAL AUGERON	6 040,80				
0,80 x Habts			7 096,00		
<i>KIK DECLIC (env 7500 habts)</i>					
<i>* Cotisation annuelle, tranche habitants</i>			3 000,00		
<i>* Frais de déplacement 80€x Par dep</i>			1 600,00		
<i>* Prise en charge animal 50 €x animal</i>			1 000,00		
ORNE DEVELOPPEMENT					

ORNE INITIATIVES	887,00	1 096,00	
MISSION LOCALE			
▣ Gacé		2 155,00	
▣ Merlerault	2 500,00	2 500,00	
<i>COLLEGE HEE FERGANT-Piscine</i>	4 010,00	4 010,00	
STE HYPIQUE DE GACE	800,00	1 000,00	
GARDERIE DU BOSC RENOULT	200,00	200,00	
JARDIN DE COLAS- Structure	32 382,00	32 382,00	
JARDIN DE COLAS- ram	5 703,00	5 703,00	
MJC DE VIMOUTIERS	7 000,00	7 000,00	
LA RUCHE - LE SAP	7 000,00	7 000,00	
MJC DE GACE			
* NAP		15 000,00	
* Activités autres		16 500,00	7 000,00
* Investissements			1 064,61
SEPTEMBRE MUSICAL	2 100,00	2 100,00	
Amicale école de musique	100,00	100,00	
<u>Crédits scolaires</u>			
(10 E par élève)	100,00	100,00	- 12,00
ECOLE DE CROUTTES	210,00	350,00	
ECOLE G FLAUBERT	888,00	1 480,00	
ECOLE EX J VARENDE			
ECOLE DU SAP	924,00	1 540,00	
ECOLE DE GACE			
* Subvention 8€ x nbe élèves		1 728,00	464,00
* Ecole fleurie		136,50	
Le cahier des parents	345,00	345,00	
APEL Ecole Notre Dame	290,00	290,00	
APE Nonant le pin	1 944,00	1 944,00	
<u>Classes de découverte</u>			
▣ Ecole Notre Dame- Classe cirque	1 566,00	780,00	
* Ecole du Sap-	504,00		
* Ecole G Flaubert - Classe de mer	1 440,00		
* Vimt classe piscine	1 146,00	1 840,00	
* Ecole de Crouttes - Jersey		336,00	
USEP - Ecole du Sap	400,00	400,00	
Coop scolaire Vallées Merlerault			
* Classe de neige à Valloires			2 688,00
* Classe équitation Ste Gauburge			1 302,00
<u>Ecole Nonant le Pin</u>			
Londres : 27 CM X 15€ X 4J		1 620,00	
Piscine - 45el x 7j + transport		2 850,00	
Ecoles extérieures			
Aube - Ecole comtesse de ségur	128,00		

Challouïé - classe de neige			90,00	
<u>Voyages scolaires</u>				
* Ecole Varende	390,00		930,00	
* Ecole du Sap-	924,00		924,00	42,00
* Ecole G Flaubert -	150,00		798,00	
* Ecole de Crouttes	210,00			
* Classe nature St Germain			350,00	
*sortie scolaire Ste Gauburge				1 552,00
* Voyage scolaire Ste Gauburge	2 736,00			
<u>Secteur du Merlerault</u>				
Ecole privée St Joseph				
Stage natation Asnelle 12 élèves	960,00			
Séjour Ste Yvière	460,00			
Cantine 1 € x élève	3 888,00		3 890,00	
Lycée Vérel - cantine	5 263,00		5 265,00	
OGEC	1 420,00		1 420,00	
Jeunes agriculteurs				
Comice agricole				
▣ Vimoutiers			800,00	
▣ Fay, Mahéru, St Pierre			195,00	
▣ Gacé, Merlererault			1 000,00	
Amicale sapeurs pompiers				
* le Merlerault	1 500,00		1 500,00	
* Moulins la Marche	400,00			400,00
* Ste Gauburge	1 500,00		1 500,00	
Camembert au cœur de l'histoire				
M2dia-Risle	600,00		540,00	
Biches festival				2 000,00
Spectacle - Dr Souchon				1 000,00
Equiliberté				1 000,00
Vimoutiers animation - concours cidre				400,00
AFRE	200,00			
<u>Bourse</u>				
* soutien projet		5 000,00		5 000,00
* permis de conduire		5 000,00		5 000,00
	197 903,80	10 000,00	159 788,50	26 954,61
Total versé			186 743,11	6 036,00
Solde à répartir			3 256,89 €	
Total à prévoir au 6574			190 000,00 €	196 036,00

☑ adopte en conséquence la décision modificative au Budget principal de la cdc – Article 6574

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le vote des budgets primitifs 2017

Vu l'évolution des consommations de crédits et les engagements nouveaux prix par le conseil communautaire

Vu l'avis favorable de la commission des finances

☑ décide d'adopter la décision modificative n°1 au Budget principal de la communauté de communes ainsi qu'il suit :

<u>Section de fonctionnement</u>					Montant	
Chap	Article	R/O	Fonc	Libellé	BP 2017 Pour mémoire	DM N°
D						
65	65738	R	212	Autres organismes	279 454,00	12 350,00
	6574	R	212	Subventions	190 000,00	6 036,00
67	678	R	.01	Charges exceptionnelles	181 832,96	30 935,00
.023	.023	O	90	Virement section investissement	2 336 596,26	4 280,00
Total des dépenses de fonctionnement					2 987 883,22	53 601,00
R						
.013	6419	R	.020	Rembt sur rémunération persl	95 000,00	- 0,30
73	7325	R	.01	FPIC	423 612,00	53 601,00
.042	777	R	.01	Amort°subv équipement	101 637,00	0,30
Total des recettes de fonctionnement					620 249,00	53 601,30

<i>Section d'investissement</i>				Montant		
Chap	Article		Fonc	Libellé	BP 2017 Pour mémoire	DM N°
D						
20	2041412	R	822	Bâtiments et installations	25 000,00	- 25 000,00
73	2315	R	822	Voirie		35 000,00
.501	2031	R	523	Études	70 440,00	
	2041411	R	523	Accompagnement 55 logts		81 400,00
	2041411	R	523	Mesures foncières		18 400,00
.546	2183	R		Matériels divers		18 000,00
.53	2313	R		Constructions	1 800 000,00	213 000,00
	2188	R		Autres	10 000,00	
.547	2315	R		Étude de sols		2 500,00
.0063	2315	R	90	Atelier rue des pommiers	66 305,00	- 66 305,00
.680	2151	R	90	Tvx parking abattoir de volailles		1 780,00
.81	2313	R		Travaux ecole de musique	136 000,00	107 853,00
	2188	R		Divers	3 209,40	
16	165	R	.01	Cautions		1 600,00
.020	.020	O	.01	Dépenses imprévues	340 000,00	- 212 281,52
Total des depenses d'investissement					555 514,40	175 946,48
R						
13	1331	R	511	DETR	875 000,00	- 775 000,00
PSLA	1317	R	511	FEADER - fds européen		175 000,00
	1311	R	511	FNADT -VFSIL		300 000,00
	1312	R	511	REGION		375 000,00
	1313	R	511	DEPARTEMENT		100 000,00
13	1341	R	311	DETR		60 963,00
EC MUSIC	1312	R	311	REGION		60 963,00
	1313	R	311	DEPARTEMENT	10 000,00	30 642,00
13	1311	R	523	ETAT		15 889,00
PPRT						
16	1641	R	.01	EMPRUNTS	806 178,00	- 173 390,52
16	165	R	.01	Cautions		1 600,00
.021	.021	O	.01	Virement section investissement	2 336 596,26	4 280,00
Total des recettes d'investissement					3 142 774,26	175 946,48

☑ décide d'adopter la décision modificative n°1 au Budget annexe de la Zone artisanale de Beaumont, ainsi qu'il suit :

<i>Section d'investissement</i>				Montant	
Chap	Article	Fonc	Libellé	BP 2017 Pour mémoire	DM N°
D					
.040	3555		Terrains aménagés	831 638,38	20,00
.020	.020	.01	Dépenses imprévues		
Total des dépenses d'investissement				-	20,00
R					
.040	3555		Terrains aménagés	821 938,98	- 0,60
16	1641		Empruntss		20,60
Total des recettes d'investissement				821 938,98	20,00

☑ décide d'adopter la décision modificative n°1 au Budget annexe de la Zone artisanale du Moulin à vent, ainsi qu'il suit :

Séance levée à

Acte notifié le, 5 juillet 2017

Trésorerie Communautaire,
N° 2017-07-04

<u>Section de fonctionnement</u>					Montant	
Chap	Article	R/O	Fonc	Libellé	BP 2017 Pour mémoire	DM N°
D						
.042	6811			Amortissements		1 455,00
67	678			Autres charges exceptionnelles	13 743,27	1 455,00
.023	.023			Virement section investissement	18 200,00	- 2 910,00
Total des dépenses de fonctionnement					31 943,27	-
R						
Total des recettes de fonctionnement					-	-
<u>Section d'investissement</u>					Montant	
Chap	Article		Fonc	Libellé	BP 2017 Pour mémoire	DM N°
D						
.040	28132			Immeuble de rapport	1 455,00	- 1 455,00
	281532			Réseaux d'assainissement		
.020	.020	O	.01	Dépenses imprévues		
Total des dépenses d'investissement					-	- 1 455,00
R						
.040	281532			Réseaux d'assainissement		1 455,00
.021	.021			Virement section fonctionnement	18 200,00	- 2 910,00
Total des recettes d'investissement					18 200,00	- 1 455,00

20170704-40 – SPANC - VOITURE ELECTRIQUE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'appel à concurrence auprès des fournisseurs

Vu les financements pouvant être obtenus au titre des fonds Feader-Leader

☑ décide d'accepter la proposition de prix des ets CHANOINE de L'AIGLE pour la fourniture d'un véhicule de marque RENAULT – Type ZOE pour le prix de 16 720.76 €TTC

☑ sollicite pour le financement de cette opération une subvention au titre des fonds Leader-Feader d'un montant de 4 000 €

libellé		Montant HT	Montant TTC
Véhicule SPANC		12 934,43	16 720,76
Total du projet		12 934,43	16 720,76
Subvention FEADER		4 000,00	
FCTVA			
Solde restant à charge		8 934,43	
Total du projet		8 934,43	

☑ adopte la décision modificative au Budget annexe SPANC de la cdc ainsi qu'il suit :

<i>Section d'investissement</i>					Montant	
Chap	Article		Fonc	Libellé	BP 2017 Pour mémoire	DM N°
D						
.0078	21532	R		Réseaux assainissement	35 025,54	- 16 725,00
	2182	R		Matériels de transport		16 725,00
.020	.020	O	.01	Dépenses imprévues		4 000,00
Total des dépenses d'investissement					-	4 000,00
R						
13	1317	R		Subvention FEADER		4 000,00
Total des recettes d'investissement					-	4 000,00